

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023007 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/01/2023

Objet : REVALORISATION IFSE

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Regime indemnitaire

Date de télétransmission : 12/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-007 Revalorisation IFSE PATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230109-2023007-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/01/2023

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du neuf janvier à dix heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 30 décembre 2022.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : Revalorisation IFSE

Vu l'avis favorable du comité technique du 07 décembre 2022;

À compter du 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertises (IFSE) attribuées dans le cadre du RIFSEEP à l'ensemble des personnels administratifs, techniques et spécialisés, est revalorisé de 3,5%.

Cette mesure s'inscrit dans une volonté d'équité de l'établissement entre la filière des sapeurs-pompiers professionnels et les filières administrative, technique et médico-sociale.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT la revalorisation de l'IFSE de l'ensemble des personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,


Gilbert HÉBRARD

12 JAN. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.